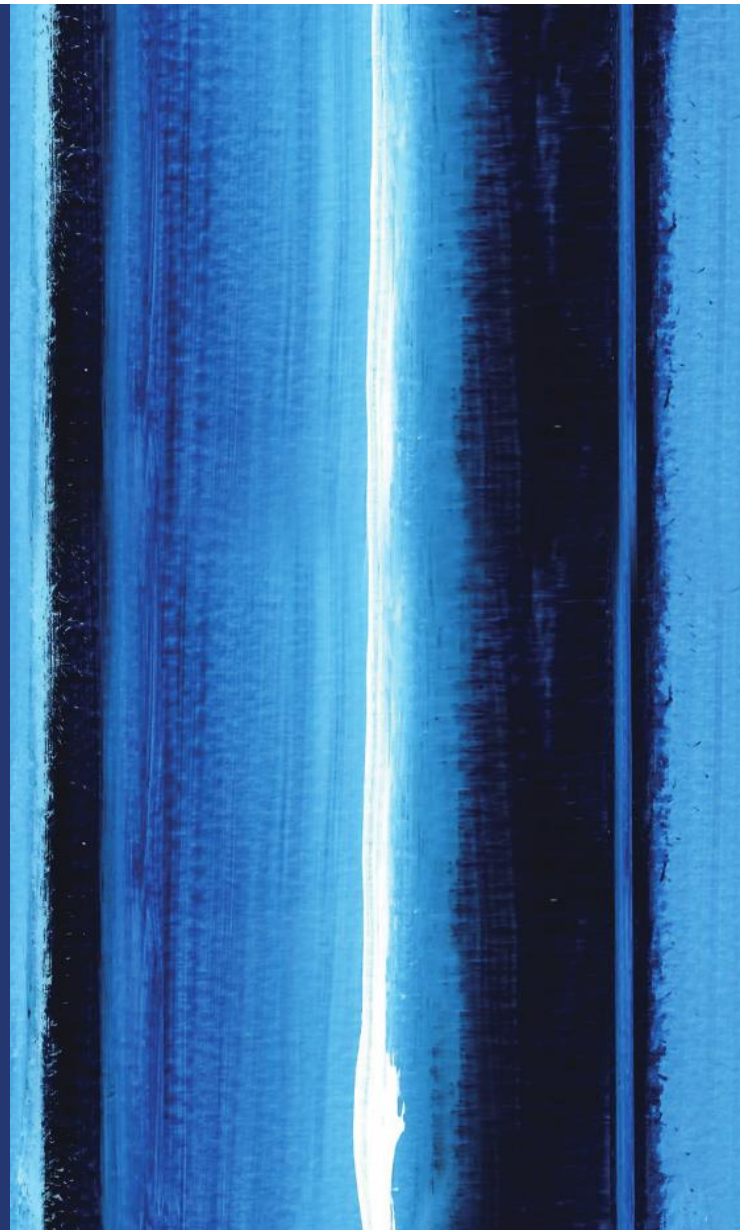


# VERS UN SERVICE CITOYEN EN BELGIQUE ?

*Léa CHARLET*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | NOV 15  
**Participation citoyenne**





COMPRENDRE POUR AGIR

VERS UN SERVICE CITOYEN  
EN BELGIQUE ?

*Léa CHARLET*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
<b>I. Un service civique ayant fait ses preuves <i>Analyse comparée</i></b>	<b>4</b>
1. Les services civils – objection de conscience	5
2. Les services civiques institutionnalisés	5
3. Les services citoyens associatifs	7
<b>II. Un service citoyen en construction : l'exemple de la Belgique</b>	<b>7</b>
1. Les projets en cours	8
2. Les pièges à éviter	9
<b>III. Un service citoyen européen</b>	<b>10</b>
1. Des initiatives éparses pour un service citoyen transnational	10
2. Le service volontaire européen, un service civique à l'échelle européenne ?	10
CONCLUSION	11
BIBLIOGRAPHIE	12

# AVANT-PROPOS

Dans de nombreux pays européens, des milliers de jeunes s'engagent auprès d'associations, de collectivités locales, ou d'institutions afin de participer à l'édification de leur société, tout en se développant eux-mêmes. Cette possibilité d'engagement est offerte par le service citoyen, qui permet, au travers de l'acquisition de compétences et de savoir être, de véhiculer certaines valeurs telles que la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la promotion de l'action citoyenne, le tout dans une situation de mixité culturelle.

Fort de l'expérience de ses voisins, la Belgique essaie depuis une dizaine d'année d'institutionnaliser le service citoyen sans succès. La proposition de loi d'avril 2015 sera-t-elle la bonne ? Celle-ci veut donner aux jeunes de 18 à 25 ans « l'opportunité de s'engager en faveur d'un projet collectif » dans une « mission d'intérêt général pendant une période de 6 à 12 mois ».

Le service citoyen, si et seulement si, protégé par des garde-fous financiers et administratifs, promet de contribuer à une meilleure insertion professionnelle et sociale d'un grand nombre de jeunes Belges. POUR LA SOLIDARITÉ était présent à la journée d'étude organisée par le groupe socialiste de la Chambre le 9 septembre 2015 et a souhaité en offrir la *substantifique moelle*.

Quels sont les formes de services citoyens en Europe ? Quelle classification peut-on proposer ? Quel service citoyen peut-on proposer pour la Belgique ? Pour quoi faire ? Rémunéré ou non ? Voici certaines des questions que doivent se poser nos décideurs politiques afin de proposer un service citoyen permettant le développement d'une « conscience plus citoyenne, responsable et solidaire<sup>1</sup> » des jeunes engagés dans le parcours du service citoyen.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

---

<sup>1</sup> Programme de la journée d'étude : « Le service citoyen. Quels enjeux, quelles perspectives ? »

# INTRODUCTION

Service citoyen, civique, civil, volontaire, d'utilité collective. Si les appellations sont différentes, les dispositifs mis en place par les différents pays européens sont peu ou prou similaires, cherchant des voies pour encourager et reconnaître l'engagement civique des jeunes.

Durée du service, tranches d'âges, problématiques choisies, institutions et associations habilités, temps de formation sont des paramètres qui varient selon les pays. Héritiers de l'objection de conscience ou volonté politique pour une réinsertion professionnelle des jeunes ? L'historique de ces dispositifs et leurs objectifs contemporains diffèrent légèrement selon leur position sur la carte européenne.

L'apparition de cette forme d'engagement ne s'est pas posée de la même manière dans tous les pays. Dans la plupart des cas, elle est l'héritière de l'objection de conscience qui permettait aux conscrits nationaux antimilitaristes d'effectuer un service civil en lieu et place du service militaire. Cette forme de service, dans la plupart des pays était tout sauf encouragée : complexité administrative, durée plus longue et faible indemnité, le choix devait être fait en toute conscience.

Ailleurs, elle est une tentative de réponse politique à ce qui est analysé comme une radicalisation de la jeunesse européenne, et cherche à introduire des valeurs citoyennes et une mixité sociale nécessaires au « vivre-ensemble ».

La disparition des services militaires en Europe a également été concomitante à un changement de société. Taux de chômage élevé, crise du climat, crise économique ; la transition entre adolescence et âge adulte, entre études et vie active semble plus longue et ardue. Comment déclencher un véritable vivre-ensemble quand de plus en plus de jeunes se retrouvent isolés<sup>2</sup> ? Le service citoyen semble l'une des réponses possibles à ce dilemme.

Cette note d'analyse s'essaiera dans un premier temps à présenter un panorama des services civiques en Europe. Fort de l'expérience de leurs voisins, certains pays proposent des projets-pilotes à leurs jeunes. Nous exposerons, dans un deuxième temps, l'exemple de la Belgique, encore dans un processus de construction de son service citoyen.

L'Union européenne n'est pas en reste sur le sujet et propose depuis 1996 le Service volontaire européen (SVE), donnant l'opportunité à des jeunes de partir effectuer une mission dans un autre pays européen.

---

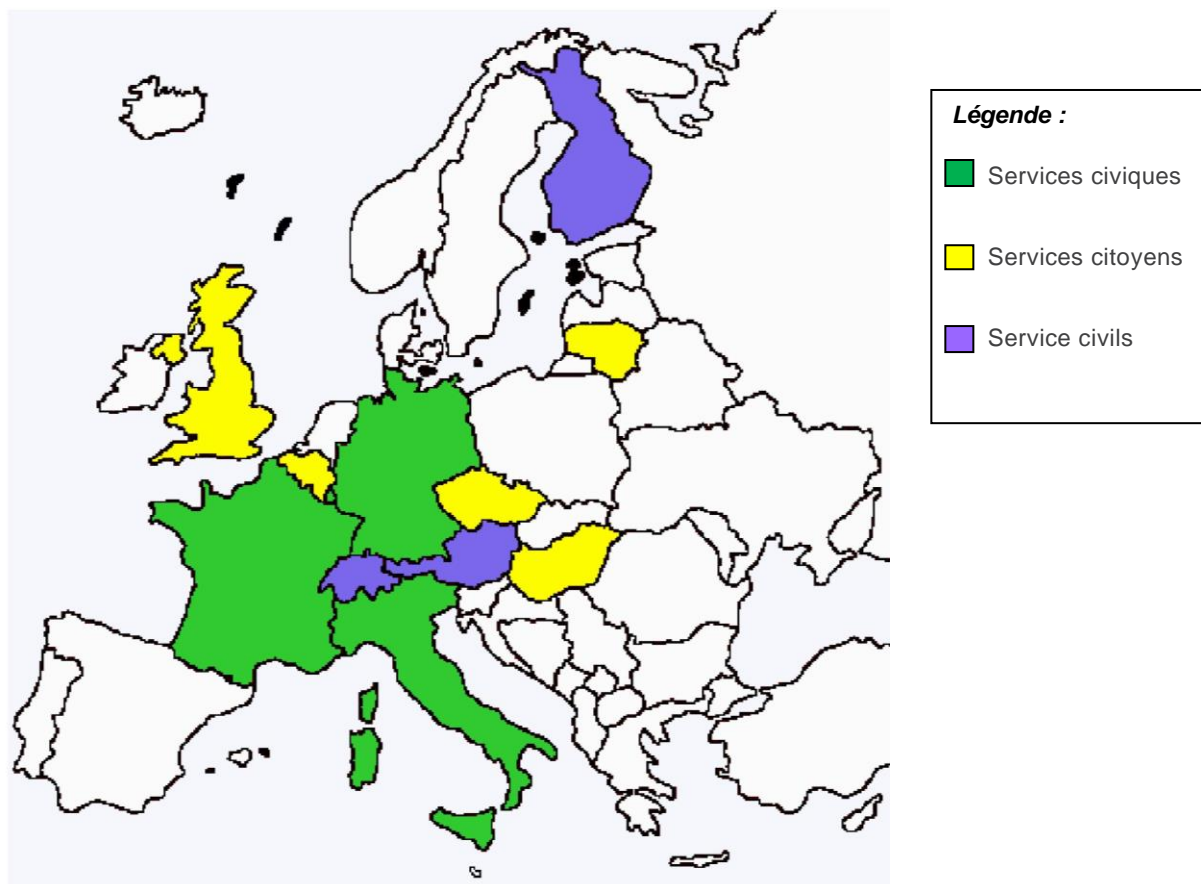
<sup>2</sup> PITHON J.-M., « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », *Vie sociale*, n°4/2009.

## I. UN SERVICE CIVIQUE AYANT FAIT SES PREUVES *ANALYSE COMPARÉE*

Il est possible d'analyser les différentes formes de service civique en Europe de différentes manières. Service volontaire ou obligatoire (à la place du service militaire) ? Service civil institutionnalisé ou non ?

Le service civique n'ayant ni le même nom, ni la même forme dans tous les pays, IANYS (International Association for National Youth Service), organisme de recherche sur le sujet, définit le service civique selon les critères suivants. Un service civique permet à des jeunes (16-30 ans) de s'engager dans des projets d'utilité collective. Il est obligatoire ou volontaire, de longue durée et à temps plein, et doit donner aux jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins. Le service civique doit également permettre le développement personnel du jeune, en l'aidant à acquérir de nouvelles compétences (soft skills) et le formant à la citoyenneté. Le service civique doit également posséder un ancrage institutionnel et des financements publics<sup>3</sup>.

On utilisera dans cette note d'analyse trois appellations différentes pour des raisons pratiques : service civil lorsqu'il est le pendant du service militaire ; service civique lorsqu'il est institutionnalisé et volontaire et enfin service citoyen lorsqu'il est le produit d'initiative associative.



<sup>3</sup> International Association for National Youth Service (IANYS), 9th Global Conference on National Youth Service, 2010.

## 1. LES SERVICES CIVILS – OBJECTION DE CONSCIENCE

---

Il est encore fréquent d'entendre des conscrits parler avec nostalgie du service militaire, la seule expérience de mixité sociale permettant une véritable rencontre entre les différences catégories sociales. Le service militaire permettait d'assurer une formation de base à une majorité de jeunes hommes et d'intégrer certains hommes en dehors de tout système.

Après la première guerre mondiale, de plus en plus de voix antimilitaristes s'élèvent. Longtemps considéré comme de l'insoumission, l'objection de conscience désigne le refus d'accomplir son service militaire en raison d'opinions politiques, morales, philosophiques ou religieuses. En Belgique, c'est en 1949 que Jean Van Lierde, le premier, déclare son objection et par là-même, prépare une reconnaissance juridique de l'objection de conscience. Une loi sera finalement votée en 1961, autorisant les objecteurs à effectuer un service civil pendant 3 ans.

Dans les pays européens où le service militaire est encore en vigueur, il est possible d'effectuer un service civil. C'est le cas de l'Autriche (*Zivildienst*), de la Suisse (Service civil) et de la Finlande (*Siviilipalvelus*). Faire le choix d'effectuer un service civil a longtemps été difficile : temps de service plus long par rapport au service militaire<sup>4</sup>, complexité administrative, moqueries essuyées. Ces procédures ont été facilitées et c'est désormais plus d'un tiers des jeunes conscrits qui choisissent de faire un service civil<sup>5</sup>. Ce service est effectué dans des institutions ou des organisations d'intérêt public.

On notera que le service militaire de ces pays est obligatoire uniquement pour les hommes. Les femmes peuvent cependant se porter volontaires et effectuer un service militaire ou civil. C'est une importante nuance.

## 2. LES SERVICES CIVIQUES INSTITUTIONNALISÉS

---

Le service civique, en tant que programme jeunesse spécifique, est totalement institutionnalisé en France (service civique), au Luxembourg (Service volontaire pour les jeunes), en Italie (*Servizio Civile Nazionale*) et en Allemagne (*Bundesfreiwilligendienst* et *Freiwilliges Soziales Jahr freiwillige ökologisches Jahr*). On différencie du service civil, pendant du service militaire, le service civique : également organisé par l'État, celui-ci est volontaire et comporte un volet de formation.

La durée du service peut aller de 3 mois (pour le Luxembourg) sans jamais dépasser les 12 mois. Tous les jeunes reçoivent une indemnité (de 831€ pour les plus de 18 ans au Luxembourg). Le service civique peut être effectué dès 16 ans en France, en Allemagne et au Luxembourg. L'âge limite est plus varié selon les pays (25 ans pour la France, 28 pour l'Italie, 27 pour l'Allemagne et 30 pour le Luxembourg<sup>6</sup>).

La durée et la formation varient énormément d'un pays à l'autre. La France n'a par exemple que 3 jours de formation obligatoire (prévention et secours ; civique et citoyenne), l'Allemagne en propose 25. Le Luxembourg prévoit un large panel de formations : suivi individuel personnalisé, différents types de séminaires selon les formations, du tutorat, des temps d'échanges entre participants et une évaluation à la fin du séminaire.

---

<sup>4</sup> En Finlande, 395 jours de service civils sont requis à la place de 245-330 jours pour le service militaire. En Suisse, il est 1,5 fois plus long. IHADDADENE, Florence, « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? » *Mouvements* n°81, printemps 2015, p.108.

<sup>5</sup> INNOVATION IN CIVIC PARTICIPATION, *Youth civic participation in action, meeting community and youth development needs worldwide*, 2010, p.108.

<sup>6</sup> RICHEZ, J.-C., *Panorama des différentes formes de volontariat et de Service civique en Europe*, Rapport de l'INJEP, février 2011.

## Les services civiques institutionnalisés : tableau comparatif

Pays	Dénomination	Création	Durée	Âge	Organismes d'accueil	Formation	Indemnités mens.
<b>France</b>	Service civique	2010	6-12 mois	16-25	* Associations * Collectivité locales * Établissements publics	3 jours	573 € minimum Non cumulables
<b>Allemagne</b>	7 programmes différents		6-24 mois	16-28	* Associations * Collectivités locales * Établissements publics * Entreprises à finalité sociale ou environnementale * Fondations	25 jours	Entre 200 et 500 € (suivant l'âge et le programme) Cumulables
<b>Italie</b>	Servizio Civile Nazionale	2010	12 mois	18-28	* Associations * Fondations * Administrations publiques	80h	433 € 1.493 € si effectué à l'étranger Non cumulables
<b>Luxembourg</b>	Service volontaire pour les jeunes (3 programmes différents)	2007/ 2010/ 2011	3-12 mois	18-30 ans (un programme pour - de 18 ans)	* Associations * Fondations	Suivi personnalisé	Moins de 18 ans : 438 € 18 ans et plus : 831 € Cumulables



### 3. LES SERVICES CITOYENS ASSOCIATIFS

---

Leurs pays ne proposant pas ou plus de programme de volontariats jeunesse spécifiques, des associations proposent des programmes de services citoyens. Ouverts à un nombre limité de jeunes et avec budget limité, ces programmes offrent un véritable accompagnement et affichent une ambition formatrice notable. Les structures de la société civile prennent en charge le financement, la formation des jeunes ainsi que la mise en contact avec la structure d'accueil.

C'est le cas au Royaume-Uni, en Lituanie, en Hongrie, en République Tchèque et en Belgique<sup>7</sup>. La Hongrie avait par exemple jusqu'en 2009 un programme de service civique (OTLET) et lorsque celui-ci a été démantelé, seule est restée l'initiative associative *Demokratikus Ifjúságért Alapítvány* (Democratic Youth Foundation) qui permet à des jeunes hongrois de 14 à 25 ans de participer à des projets à travers la Hongrie.

---

<sup>7</sup> INNOVATION IN CIVIC PARTICIPATION, *Youth civic participation in action, meeting community and youth development needs worldwide*, 2010 p110, 114 et 122.

## II. UN SERVICE CITOYEN EN CONSTRUCTION : L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

Différentes plateformes en Belgique, actives et volontaires, proposent des formules aux jeunes Belges. Ce n'est pas un nouveau projet pour la Belgique : en effet, plus de dix propositions de loi ont été soumises depuis 1999. La dernière en date est celle du 29 avril 2015 est a été déposée par Mme Laurette Onkelinx et consort<sup>8</sup>. Ce projet a été développé en partie avec les associations qui, sans attendre une reconnaissance institutionnelle, offrent actuellement un service citoyen aux jeunes Belges<sup>9</sup>.

### 1. LES PROJETS EN COURS

La Plateforme pour le Service citoyen et Solidarité sont deux structures visant à recréer l'esprit du service civique en Belgique. Ces plateformes s'occupent de trouver les associations d'accueil, offrir un financement, proposer un accompagnement aux jeunes avant et pendant leur service. Les formules proposées, légèrement différentes, offrent une véritable possibilité de développement personnel.

#### LA PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN

- Accessible à tous les jeunes entre 18 et 25 ans
- Mission de 6 mois à temps plein
- 80% de missions (dont une partie d'une mission différente de celle choisie pour favoriser les échanges d'expérience et l'ouverture)
- Formations citoyennes (20%)
- Organismes d'accueil appartenant à 4 domaines
  - \* Aide aux personnes et solidarité
  - \* Culture et éducation
  - \* Environnement et Développement durable
  - \* Education par le sport
- Accompagnement personnalisé
- Indemnités + assurances

Entre 2011 et 2013, la plateforme a accueilli 125 jeunes en service civique, provenant des trois régions. Depuis 2014, et l'obtention d'une accréditation de la région de Bruxelles-Capitale, la plateforme accueille 150 jeunes par an.

Source : <http://www.service-citoyen.be/>

<sup>8</sup> Entre les lignes, *Un service citoyen pour les jeunes ?* Article du 11 septembre 2015, consulté le 13 octobre 2010. <http://goo.gl/UnOgn0>

<sup>9</sup> *Proposition de loi relative au Service citoyen*, 29 avril 2015 (Doc 54 1053/001).

## SOLIDARCITE

Solidarcité est une organisation de jeunesse active à Bruxelles et à Liège qui propose une année citoyenne rassemblant des jeunes de 16 à 25 ans venant de tous les horizons. Regroupés en équipe de huit et encadrés par un responsable, ils s'engagent dans un projet dynamique reposant sur trois axes.

1. Un engagement citoyen sous forme de services à la collectivité et d'activités de rencontre (activités de volontariat).
2. Un temps de formation et de sensibilisation (préparation aux actions & réflexion citoyenne).
3. Une étape de maturation personnelle (détermination d'un projet d'avenir).

Cette forme de service citoyen existe depuis les années 2000 et est la « petite sœur » du projet français Unicité.

Source : <http://www.solidarcite.be/>

## 2. LES PIÈGES À ÉVITER

---

Stage à répétition, emploi sous-payé, ou chômage : la conjoncture actuelle pour les jeunes nous oblige à la prudence lors de la création d'un service citoyen en Belgique. En s'inspirant du bon (et du moins bon) d'autres pays européens, certains garde-fous financiers et administratifs semblent indispensables pour ne pas faire du service citoyen un sous-emploi déguisé. Ce service citoyen se veut créateur de CRACS : citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires<sup>10</sup>.

Voici nos recommandations :

- Afin de ne pas réserver le service citoyen aux personnes déjà diplômés de l'enseignement supérieur, en recherche d'emploi, il est par exemple nécessaire de faciliter l'année de césure<sup>11</sup> à l'Université ou post-secondaire.
- Le volontaire ne devrait pas passer un temps plein à la structure qui l'accueille : mentorat, formation et temps d'échange entre les jeunes sont des moments clés du développement du jeune et ne doivent pas être éludés. Cependant, ces temps de formation ne doivent pas être laissés à la charge de la structure d'accueil car si la charge est trop grande pour les structures, la probabilité de prendre un service citoyen baissera.
- Le jeune en service citoyen doit être capable de payer son logement, ses repas et ses frais de transports avec son indemnité, ainsi que de conserver ces droits sociaux.

La proposition de loi pose le service citoyen comme « *un rempart qui empêcherait ces jeunes de sombrer dans la violence et la radicalisation religieuses* » (sic) ». Oui, mais le service citoyen se doit d'être également créateur de vocation et entreprise collective et il est, à notre avis, important de ne pas en faire une récupération politique, de ne pas en faire une loi votée sous le coup de l'émotion. L'adoption en France du service civique, voté avec enthousiasme par la gauche comme par la droite, a été décrite par Martin Hirsch, directeur de l'Agence du Service comme un « petit miracle républicain<sup>12</sup>. Pourquoi ne pas suivre cet exemple ?

---

<sup>10</sup> Acronyme consacré dans le référentiel des politiques jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>11</sup> L'année de césure permet de suspendre ces études entre 6 mois et 1 an. Elle permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience professionnelle, d'effectuer un service civique ou par exemple de suivre une formation dans un autre domaine.

<sup>12</sup> SOULE V., « C'est un petit miracle républicain », entretien avec Martin Hirsch, *Libération*, 10 mars 2012.

## III. UN SERVICE CITOYEN EUROPÉEN

### 1. DES INITIATIVES ÉPARSES POUR UN SERVICE CITOYEN TRANSNATIONAL

---

Certaines structures proposent au sein des services civiques nationaux des services citoyens véritablement européens et mobiles. C'est le cas par exemple de la Plateforme du service citoyen qui propose en collaboration avec quatre autres structures appartenant à la Grande Région<sup>13</sup> un « Service citoyen écologique en Grande Région ».

Les jeunes participants à cette formule, outre leur mission dans leur région, se rencontrent lors de séminaires ayant lieu au cours de l'année dans les autres régions. Cette initiative se devrait d'être plus développée afin de permettre un apprentissage à la mobilité, exemplifiée dans le service volontaire européen.

### 2. LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN, UN SERVICE CIVIQUE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

---

Le Service volontaire européen (European Voluntary Service) est un programme de la Commission européenne qui permet à des jeunes entre 17 et 30 ans de partir dans un autre pays européen pour une période donnée (généralement entre 2 et 12 mois). Le séjour s'effectue dans le cadre d'une mission proposée par une association locale dans des domaines variés : culture, loisirs, sport, aide à la personne, inclusion, environnement<sup>14</sup>.

Le volontaire reçoit une indemnité dont le montant dépend du pays d'accueil ainsi que le remboursement de ses frais d'installation. La Commission européenne s'engage également à payer les frais d'assurance du volontaire.

Ce service permet un véritable échange européen, ouvert à tous. Cependant, si la participation à l'EVS n'est pas conditionnée à la possession d'un diplôme, la majorité des jeunes volontaires sont diplômés de l'enseignement supérieur. Il est peut-être un peu effrayant pour une personne qui n'est pas encore mobile de partir dans un pays étranger sans en connaître la langue par exemple<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Région La Grande Région réunit 5 régions transfrontalières étendues sur 4 pays : la Wallonie (Belgique) ; la Lorraine (France) ; la Rhénanie-Palatinat (Allemagne) ; la Sarre (Allemagne) ; le Grand-Duché (Luxembourg).

<sup>14</sup> RICHEZ, J.-C., *Panorama des différentes formes de volontariat et de Service Civique en Europe*, Rapport de l'INJEP, février 2011, p.9.

<sup>15</sup> INNOVATION IN CIVIC PARTICIPATION, *Youth civic participation in action, meeting community and youth development needs worldwide*, 2010, p.135.

## CONCLUSION

Le service citoyen semble une réponse idéale à plusieurs problématiques de société : un public bénévole vieillissant, un désengagement de la jeunesse et un manque de ressources humaines et financières dans les domaines d'engagement.

Il est en réalité bien plus et il est important de le mettre en œuvre de manière correcte afin de proposer aux jeunes un service citoyen tel qu'il devrait être : une possibilité de développement personnel, un dialogue intergénérationnel et social, un moment clé d'orientation et un véritable engagement citoyen.

Si des pays comme la France n'ont pas pu éviter le piège du sous-emploi, Pour La Solidarité espère que la Belgique ne ratera pas le coche d'offrir cette opportunité aux jeunes citoyens.

Ne ratons pas l'occasion donnée par le service citoyen d'en faire un outil de « valorisation de la jeunesse, de cohésion sociale et d'utilité collective<sup>16</sup>».

---

<sup>16</sup> PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN, *Etude prospective*, Novembre 2011.

## BIBLIOGRAPHIE

- *Proposition de loi relative au Service citoyen*, 29 avril 2015 (Doc 54 1053/001)
- IHADDEDENE F., « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? ». *Mouvements* n°81. printemps 2015.
- PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN, *Étude prospective*, novembre 2011.
- PITHON J.-M., « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », *Vie sociale*, n°4/2009.
- RONVEAUX F., GÉRADIN F.,(dir) « Demain le service citoyen », *Revue Nouvelle*, janvier 2012.
- RICHEZ J.-C., *Panorama des différentes formes de volontariat et de Service civique en Europe*, Rapport de l'INJEP, février 2011.
- SCHWEYER C., « Le service civique volontaire », *JDJ-RAJS*. n°294, avril 2010.
- YVON C., *Effets socialement différenciés du service civique sur les jeunes volontaires. Analyses secondaires des données de l'enquête TNS Sofres*, Rapport de l'INJEP, avril 2014.
- LA PLATEFORME DU SERVICE CITOYEN : consulté le 15 octobre 2015 <http://www.service-citoyen.be/>
- SOLIDARCITÉ, consulté le 18 octobre 2015 <http://www.solidarcite.be/>
- INNOVATION IN CIVIC PARTICIPATION, *Youth civic participation in action, meeting community and youth development needs worldwide*, 2010.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

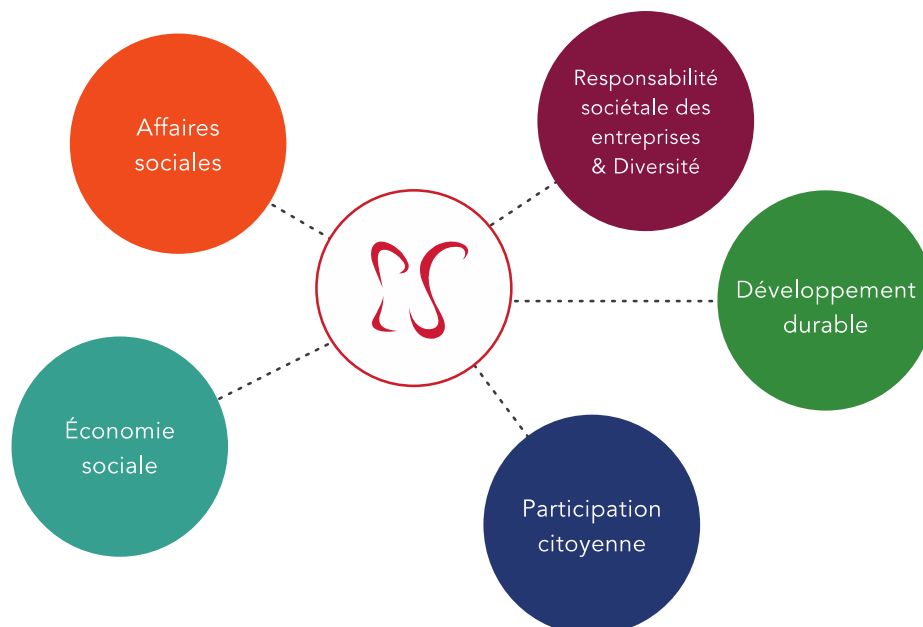
**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.



## THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Entreprises et transition : enjeux et perspectives face à l'urgence climatique*. Aurore Robinet, juillet 2015.
- *La protection sociale des travailleurs indépendants*. Éric Moranval, juin 2015.
- *Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes*. Pierre Perard, juin 2015.
- *Sept questions clés sur la COP 21*. Stefano Messina, juin 2015.
- *L'économie sociale : une réponse aux besoins de proximité*. Pierre Perard, juin 2015.
- *Les initiatives citoyennes européennes : un échec ?* Éric Moranval, mai 2015.
- *L'économie circulaire en Europe : un pas en avant, deux pas en arrière ?* Stefano Messina, avril 2015.
- *Commission Juncker : quelle politique pour l'emploi ?* Léa Bottani-Dechaud, avril 2015.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS / SMart, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS / SMart, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative*. POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive*. En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines*. Maïté Crama, juin 2014.
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe*, Sanjin Plakalo, décembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Participation citoyenne

*POUR LA SOLIDARITÉ - PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer: la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. Pour fil conducteur, le think & do tank opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant/e/s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.*

Service citoyen, civique, civil, volontaire, d'utilité collective. Si les appellations sont différentes, les dispositifs mis en place par les différents pays européens sont peu ou prou similaires, cherchant des voies pour encourager et reconnaître l'engagement civique des jeunes. Dans cette Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ propose un panorama des initiatives européennes afin d'appréhender un possible service citoyen belge.

On rencontre différentes formes de service citoyen en Europe. Ainsi, dans cette note d'analyse, on différencie trois modèles, trois appellations : service civil lorsqu'il est le pendant d'un service militaire obligatoire ; service civique lorsqu'il est institutionnalisé et volontaire et enfin service citoyen lorsqu'il est le produit d'initiative associative.

Le service civique peut être défini selon les critères suivants<sup>1</sup> : un service civique permet à des jeunes (16-30 ans) de s'engager dans des projets d'utilité collective. Il est obligatoire ou volontaire, de longue durée et à temps plein, et doit donner aux jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins. Le service civique doit également permettre le développement personnel du jeune, en l'aidant à acquérir de

nouvelles compétences (soft skills) et le formant à la citoyenneté.. Le service civique doit également disposer d'un ancrage institutionnel et des financements publics.

Une dizaine de pays européens possèdent des programmes d'engagement de la jeunesse ainsi que l'Union européenne, qui n'est pas en reste sur le sujet et propose depuis 1996 le Service volontaire européen (SVE).

Différentes initiatives de la société civile existent en Belgique depuis une dizaine d'années, mais le service citoyen n'est pas encore entré dans la loi. C'est le but d'une proposition déposée à la Chambre en avril 2015. Ce projet de loi ne semble pas dresser assez de garde-fous pour empêcher le Service citoyen de devenir un sous-emploi déguisé.

À l'aide d'un panorama des initiatives européennes et d'exemples de projets-pilotes en cours en Belgique, cette note propose des recommandations pour la création d'un service citoyen solidaire, durable et permettant de contribuer à une meilleure insertion professionnelle et sociale d'un grand nombre de jeunes Belges.

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**